

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08/09/23
Date d'affichage 08/09/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16/ Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. NOCART Eddy

M. DESFEMMES Didier

Mme COULON Sylvie

Mme FERNANDEZ Maryline

M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

M. MARCAUD Hugues

Mme LAFARGE Audrey

Mme GUERRY Laure

Mme GRIMARD Eliane

Mme BRUYERE Mireille

Mme VERNIS Cécile

M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey

M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Excusés :

M. BAUDON Julien

M. CONIL Gaël

Absents :

M. DIFALLAH Azdine

Mme GONZALEZ Sylvie

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Eliane GRIMARD est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

5- SDE 03 : Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Considérant que pour des raisons liées à la sécurité des biens et des personnes, la Commune de Saint-Yorre a sollicité le SDE 03 pour une modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public (extinction totale entre 1h00 et 5h00). S'agissant d'une deuxième modification dans une même année civile, celle-ci fait l'objet d'une facturation, à imputer sur le budget de fonctionnement.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT	FINANCEMENT DU SDE 03	CONTRIBUTION COMMUNALE
1/ Forfait de déplacement (215 €) + Modification de la programmation des horloges astronomiques pour 40 armoires (1 200 €)	1 415 €	0 €	1 415 €

REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2023

Application agréée E-imp n° 4400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération 1/ par le SDE 03, payable en 2023 sans étalement,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre,
le 20 septembre 2023,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Eliane GRIMARD

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023

Application agréée f. lequiro.com